

# Ouverture d'un hébergement de durée limitée pour requérants d'asile à Enney

---

## Questions – Réponses

Octobre 2015



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**

**Service de l'action sociale SASoc**  
**Sozialamt KSA**

# Questions – Réponses

---

<b>1 Commune</b>	<b>5</b>
1.1 Pourquoi ouvrir un hébergement provisoire pour requérants d'asile à Enney?	5
1.2 Que signifie l'ouverture d'un tel hébergement pour notre commune?	5
1.3 Les enfants des requérants d'asile fréquenteront-ils l'école à Enney?	5
1.4 La commune peut-elle charger les requérants d'asile de tâches d'intérêt général?	5
1.5 Quelle proportion de femmes et d'hommes y aura-t-il dans le centre?	6
1.6 La commune a-t-elle droit à des indemnités financières?	6
1.7 Y a-t-il déjà des possibilités concrètes de travaux d'intérêt général pour les requérants d'asile à Enney?	6
<b>2 Habitants-Voisins</b>	<b>7</b>
2.1 Que faire si je constate un problème ou si j'ai une remarque?	7
2.2 Les requérants d'asile peuvent-ils participer à la vie associative?	7
2.3 Je souhaite m'engager dans un groupe d'accompagnement, comment faire ?	7
<b>3 Généralités</b>	<b>8</b>
3.1 Qui s'occupe de la santé des requérants d'asile?	8
3.2 Y aura-t-il également dans le centre des requérants dont la procédure de demande est close?	8
3.3 Compte tenu du fort afflux de requérants d'asile, un seul centre ne va certainement pas suffire...	8
3.4 Les requérants d'asile doivent-ils être au centre à certaines heures?	8
3.5 Les requérants d'asile restent-ils longtemps dans le centre ?	8
<b>4 Informations supplémentaires</b>	<b>9</b>

# 1 Commune

---

## 1.1 Pourquoi ouvrir un hébergement provisoire pour requérants d'asile à Enney?

La hausse des demandes d'asile persiste et le canton de Fribourg ne peut proposer suffisamment de places dans des hébergements permanents. Malgré l'ouverture prochaine d'un hébergement pérenne à Grolley et de foyers provisoires en Singine et dans la Sarine, les places manquent.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat a pris la décision d'ouvrir un nouveau foyer d'hébergement à Enney, dans la commune de Bas-Intyamon pour l'accueil d'une cinquantaine de requérants d'asile durant six mois. Il s'agit d'une solution de premier accueil\*. Cet hébergement, qui recevra au maximum une cinquantaine de personnes, est situé dans le bâtiment de la colonie de l'Ondine. Il devrait ouvrir ses portes début novembre pour une durée de 6 mois. Les membres du Conseil communal du Bas-Intyamon soutiennent cette demande et se sont montrés très constructifs et disponibles.

## 1.2 Que signifie l'ouverture d'un tel hébergement pour notre commune?

Toute l'organisation de l'hébergement sera assumée par le canton et la société [ORS Service SA](#). Celle-ci s'occupe de l'encadrement des requérants d'asile. Il n'en résulte donc aucun coût pour la commune.

Par contre, celle-ci aura très certainement des défis à relever, qui concernent en particulier la cohabitation de la population avec les requérants. En l'occurrence, le canton et ORS Service SA soutiennent le conseil communal et informeront volontiers au sujet des pratiques qui ont été couronnées de succès dans d'autres communes.

Un groupe d'accompagnement composé de bénévoles s'est d'ores et déjà constitué sous la houlette de l'Abbé Claude Deschenaux. Un tel groupe peut écouter, informer, sensibiliser et organiser des activités avec la population et les requérants. Les communes de Sugiez, de Wünnewil-Flamatt et de Guin ont fait de très bonnes expériences avec des groupes de ce genre.

Sur demande, le canton met également à disposition du matériel d'information et de sensibilisation sur le thème des requérants d'asile.

De plus, les autorités cantonales tiennent régulièrement des séances avec le conseil communal pour faire le bilan et discutent aussi de thèmes et exigences actuels. Les autorités cantonales, notamment le Service de l'action sociale, suivent de très près ce qui se passe chaque jour, en étroite collaboration avec ORS Service SA, pour détecter immédiatement d'éventuelles difficultés.

## 1.3 Les enfants des requérants d'asile fréquenteront-ils l'école à Enney?

Non. S'il devait également y avoir parmi les requérants d'asile des enfants en âge de scolarité obligatoire, ORS Service SA leur assurerait en un premier temps une scolarisation préalable; ils ne vont donc pas dans les classes du village. Dans l'espace de trois à quatre mois, les familles seront ensuite hébergées dans l'un des logements répartis sur le territoire cantonal.

## 1.4 La commune peut-elle charger les requérants d'asile de tâches d'intérêt général?

ORS Service SA peut, d'entente avec les autorités communales, établir des programmes de travaux d'intérêt général. Des expériences en ce sens ont déjà rencontré du succès, en particulier à Estavayer-Le-Lac, où des requérants d'asile ont démolí des cabanes dans la zone protégée de la "Grande Cariçaie" et y ont évacué les matériaux, ou à Fribourg, où ils ont collaboré à la mise sur pied du système de location de vélos, qui fonctionne maintenant depuis quelques années. Les requérants d'asile participant à l'exploitation de l'atelier-service des vélos assurent l'entretien de ceux-ci et

---

veillent à ce qu'ils soient répartis de manière égale entre les stations respectives, de sorte que le réseau fonctionne sans anicroche.

### **1.5 Quelle proportion de femmes et d'hommes y aura-t-il dans le centre?**

Selon nos expériences faites dans d'autres centres, il y a entre 80 et 90% d'hommes parmi les requérants séjournant dans le centre. Mais il n'est pas possible de prévoir ceci de manière précise. Les requérants sont attribués en continu par la Confédération aux cantons et proviennent directement de l'un des centres de la Confédération. Pour la durée de la procédure de demande d'asile, le canton veille à leur hébergement en une première phase dans un centre, puis, en règle générale, dans des logements.

Le nombre de personnes vivant dans le centre d'Enney augmentera progressivement, jusqu'au moment où les 50 requérants seront là. En moyenne, ceux-ci restent entre deux et quatre mois dans le centre. Cette durée peut toutefois être réduite selon le nombre d'arrivées de requérants dans le canton.

### **1.6 La commune a-t-elle droit à des indemnités financières?**

Non. Mais elle n'a pas non plus de coûts à assumer en rapport avec l'ouverture de l'hébergement. De plus, l'économie locale est privilégiée pour tout achat relatif au centre.

### **1.7 Y a-t-il déjà des possibilités concrètes de travaux d'intérêt général pour les requérants d'asile à Enney?**

Non, jusqu'à présent, il n'y a pas encore de projets concrets du conseil communal.



---

## **2 Habitants-Voisins**

---

### **2.1 Que faire si je constate un problème ou si j'ai une remarque?**

Si les voisins ou la population ont des remarques ou suggestions, il est possible en tout temps de prendre contact avec les collaborateurs de l'hébergement pour requérants d'asile sur place, par exemple via la hotline qui sera en service dès l'ouverture du centre (en attendant le 026 425 41 41 est disponible). Il est également possible de passer au centre directement.

### **2.2 Les requérants d'asile peuvent-ils participer à la vie associative?**

A notre avis, les requérants d'asile peuvent sans autre adhérer à une association, sportive par exemple. De telles mesures d'intégration ont d'ailleurs déjà bien fonctionné dans d'autres communes.

### **2.3 Je souhaite m'engager dans un groupe d'accompagnement, comment faire ?**

Un groupe d'accompagnement composé de bénévoles s'est d'ores et déjà constitué sous la houlette de l'Abbé Claude Deschenaux. Un tel groupe peut écouter, informer, sensibiliser et organiser des activités avec la population et les requérants. Les communes de Sugiez, de Wünnewil-Flamatt et de Guin ont fait de très bonnes expériences avec des groupes de ce genre.

#### **Contact**

Tél. 026 921 21 09

Secrétariat interparoissial : [up.ndevi@bluewin.ch](mailto:up.ndevi@bluewin.ch)

## **3 Généralités**

---

### **3.1 Qui s'occupe de la santé des requérants d'asile?**

Le personnel soignant de la société exploitante ORS Service SA est sur place deux demi-journées par semaine et s'occupe de l'approvisionnement médical de base. De plus, ORS Service SA collabore avec des médecins généralistes du lieu et, si besoin est, avec les hôpitaux du canton.

### **3.2 Y aura-t-il également dans le centre des requérants dont la procédure de demande est close?**

Non. Les requérants d'asile viennent directement d'un des centres de la Confédération et restent d'abord, pendant deux à quatre mois environ, dans un centre de premier accueil du canton. Puis ils sont hébergés dans des logements pour la durée de la procédure de demande d'asile. Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure d'asile et les centres pour requérants en Suisse dans le [schéma suivant](#).

### **3.3 Compte tenu du fort afflux de requérants d'asile, un seul centre ne va certainement pas suffire...**

Le canton de Fribourg se voit attribuer par la Confédération 3.6% des requérants d'asile arrivant en Suisse. La Direction de la santé et des affaires sociales a pris plusieurs mesures pour augmenter les places dans les foyers de premier accueil, en ouvrant des foyers provisoires et en trouvant une solution pérenne à Grolley. Elle est en discussion avec d'autres communes du canton afin de pouvoir faire face, cas échéant, à un afflux plus important.

En novembre prochain, le canton comptera 10 centres de 1<sup>er</sup> accueil.

### **3.4 Les requérants d'asile doivent-ils être au centre à certaines heures?**

Oui. Ils doivent être rentrés jusqu'à minuit. S'ils rentrent plus tard, un des collaborateurs sur place les laissent entrer. La rentrée tardive est cependant sanctionnée.

### **3.5 Les requérants d'asile restent-ils longtemps dans le centre ?**

Ils restent en général 2 à 4 mois et sont ensuite hébergés dans des logements pour la durée de la procédure de demande d'asile. Vous trouverez de plus amples informations sur la procédure d'asile et les centres pour requérants en Suisse dans le [schéma suivant](#).

---

## 4 Informations supplémentaires

---

### Information

---

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09  
[dsas@fr.ch](mailto:dsas@fr.ch), [www.fr.ch/dsas](http://www.fr.ch/dsas)

### Groupe de contact

Tél. 026 921 21 09

Secrétariat interparoissial : [up.ndevi@bluewin.ch](mailto:up.ndevi@bluewin.ch)

**DSAS / 09.10.2015**

Réf: CL